

Lons le Saunier, le 23 février 2012

Pollution dans le quartier du Petit Changin à ARBOIS : les derniers résultats sont satisfaisants et montrent l'efficacité des extracteurs d'air dans les logements

Tous mobilisés contre la pollution et pour les habitants depuis 17 mois

Fin septembre 2010, un polluant a été déversé dans un ancien réseau d'assainissement du quartier du Petit Changin à Arbois, provoquant de fortes odeurs et l'indisposition des habitants. Les premières analyses diligentées par la Mairie avec pompages dans le réseau ont rapidement révélé la nature du produit en cause : il s'agit d'un solvant complexe contenant du 1,2 dichloropropane, dont l'utilisation est interdite depuis de longues années. Sa toxicité est amplifiée au contact de l'eau.

Compte-tenu des risques sanitaires potentiels (asthme) liés aux fortes émanations, la Préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS) en lien avec le Maire ont alors demandé aux neuf familles du quartier de quitter leur logement.

Pendant le relogement assuré par la Mairie, l'ARS s'est mobilisée sur plusieurs actions, afin de permettre aux habitants de retrouver leurs maisons et une qualité d'air sans risque pour leur santé. Sur le plan technique, des travaux de curage et de nettoyage approfondis de l'ancien réseau ont été réalisés en octobre 2010. Des extracteurs d'air dans les caves des habitations ont été mis en place début novembre 2010, pour éviter la remontée des émanations du polluant dans les logements.

Afin d'évaluer l'efficacité de ces actions sur la qualité de l'air dans les maisons, des campagnes d'analyses ont régulièrement été réalisées par l'ARS dès le 1^{er} octobre 2010. Les résultats ont montré une diminution progressive du polluant dans l'air des maisons, permettant à la mi-décembre 2010 le retour des habitants chez eux, à l'exception de deux familles. La 4^{ème} série de prélèvements d'air en février 2011 a révélé pour tous les logements des concentrations inférieures à la valeur protectrice pour la santé fixée par la Cellule de l'InVS en Région (CIRE) : les deux familles encore relogées pouvaient réintégrer leur maison.

Les campagnes d'analyses suivantes ont confirmé en avril et en août 2011 l'efficacité des extracteurs d'air, avec des concentrations résiduelles de polluant dans les habitations oscillant entre 0 et 20 microgrammes par mètre cube d'air.

En parallèle, les familles, la Mairie et l'ARS se sont portées parties civiles dès 2010 afin d'obtenir réparation des préjudices subis.

Résultats des dernières analyses : les extracteurs d'air doivent être maintenus

L'ARS a réalisé une 7^{ème} campagne de prélèvements le 23 janvier 2012 en ayant préalablement demandé l'arrêt des extracteurs d'air fin décembre 2011.

Les résultats reçus le 8 février par l'ARS ont montré la présence de 1,2 dichloropropane dans l'air de certains logements avec des concentrations plus élevées pour deux maisons.

Le 9 février, la Mairie a transmis aux habitants concernés le courrier de l'ARS demandant la remise en service sans délai des extracteurs d'air, et a relogé une famille.

L'ARS a immédiatement pris l'avis de la CIRE et du CAP-TV (centre antipoison et de toxicovigilance), pour évaluer l'absence d'impact sur la santé d'un dépassement de la valeur fixée par la CIRE, sur une durée limitée et aux concentrations relevées.

L'ARS a ensuite réalisé de nouveaux prélèvements d'air le 15 février dernier dans les deux maisons où les analyses de fin janvier étaient les moins bonnes.

Les résultats reçus le 21 février au soir sont satisfaisants, avec des concentrations de 1,2 dichloropropane comprises entre 2,1 et 10,8 microgrammes par mètre cube d'air. Ces valeurs sont de nouveau très proches de la valeur guide sanitaire de la CIRE (3 microgrammes par mètre cube d'air), et confirment l'efficacité des extracteurs d'air.

L'ARS insiste sur la nécessité de maintenir désormais ces ventilations en fonctionnement de manière durable, l'importance pour la santé à long terme étant la qualité de l'air respiré dans les maisons et non la présence résiduelle et dispersé de polluant dans les sols.

Ce type de solvant complexe va se dégrader lentement dans la terre sur plusieurs années (sa demi-vie est de 6 mois à 2 ans), et il n'est ni possible ni utile de réaliser des travaux d'extraction sous le quartier du Petit Changin.

Une huitième réunion d'information publique présidée par Monsieur le Maire, en présence de la Directrice de cabinet du Préfet, de l'ARS et de l'ensemble des services de l'Etat mobilisés sur le dossier, se tiendra ce jeudi soir à 19h à la salle des fêtes d'Arbois.

Rappel :

Le polluant déversé à l'automne 2010 est un solvant complexe, contenant notamment du 1,2 dichloropropane. Il a été utilisé comme fongicide et nématicide (anti vers de terre) en viticulture autrefois. La toxicité de ce produit est amplifiée au contact de l'eau, avec formation de chlorure d'hydrogène gazeux. Les émanations peuvent alors provoquer des nausées, des maux de tête, et des irritations du nez, de la gorge et des bronches. Les symptômes disparaissent rapidement. Les personnes les plus sensibles sont celles ayant déjà présenté de l'asthme.

La valeur guide sanitaire de 3 µg/m³ d'air pour le 1,2 dichloropropane a été établie par la Cellule de l'Institut national de veille sanitaire en REgion (CIRE) afin d'assurer un haut niveau de protection pour la population sur une exposition longue de 30 années. Le calcul de cette valeur a aussi pris en compte des hypothèses maximales pour le temps de présence quotidien dans le logement et en utilisant une marge importante par rapport aux concentrations connues comme pouvant avoir un effet sanitaire.

Contacts presse :

Valérie LAGIER
Chargée de communication, ARS
Tél. : 03 81 47 88 05
valerie.lagier@ars.sante.fr

Héloïse VADON
Chargée de communication, Préfecture du Jura
Tél : 03 84 86 84 40
heloise.vadon@jura.gouv.fr